

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2019-001

L'an deux mille dix-huit, le 12 février 2019 à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 février 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
- présents : 25
- votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Philippe SUDRAT, M. Hugues AUVILLE, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE et Mme Monique PLAZZI.

OBJET :

Contrat Enfance Jeunesse

Philippe SUDRAT donne pouvoir à Justine McCOMISH LORAIN  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX  
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT  
Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Justine McCOMISH LORAIN

Rapporteur : Isabelle BARRY

Considérant que le Relais d'Assistants Maternels (RAM) et le Multi-accueil relèvent de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix signe un Contrat Enfance Jeunesse pluriannuel avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse ;

Considérant que le CEJ est arrivé à échéance le 31 décembre 2017 ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Président à signer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Saint-Yrieix, dans lequel les deux actions portées par la Communauté de Communes seront reconduites jusqu'au 31 décembre 2021.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190212-DC2019910028-  
DE  
Date de télétransmission : 14/02/2019  
Date de réception préfecture : 14/02/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.